

Edité par la commission
communication
Mairie de Champneuvill
Imprimé par nos soins
Sur papier recyclé

CHAMPNEUVILL'INFOS

Sécurité en milieu rural !

Si le nombre d'exploitations agricoles présentes sur le territoire de notre commune rurale diminue peu à peu, leur taille et leur activité augmentent.

Pour s'adapter, elles se modernisent, ce qui provoque la curiosité de la population riveraine. Les fermes restent des entreprises ouvertes sur l'extérieur, autant sur le plan de l'accessibilité directe depuis les voies publiques, que du côté de l'accueil des personnes intéressées par l'agriculture. Certaines fermes organisent d'ailleurs une fois par an une journée portes ouvertes pour vous y accueillir en toute sécurité.

Mais il est bon de rappeler qu'elles sont des propriétés privées dont l'accès libre est interdit au public sans l'accord des exploitants. Les équipements qu'on y trouve sont dangereux : stockage d'effluents liquides profonds, stockage de fourrage où les accidents d'enfants se multiplient dernièrement, circulation du matériel au quotidien sans que le chauffeur ne vérifie la présence éventuelle d'un passant.

Les agriculteurs veulent éviter les drames, alors avertissez vos enfants et ne vous aventurez pas dans les cours des fermes sans être accompagnés de leur propriétaire.

ECHOS DE LA CODECOM DE CHARNY

→ Le prochain « **RYTHMES** », journal d'information de la CODECOM, devait paraître courant janvier 2009, avec un peu de retard, il sera dans vos boîtes aux lettres en mai.

→ **RAPPEL : La déchetterie** de La Grimoirie (Zone du Dragon à Verdun) est interdite aux habitants de la CODECOM de Charny depuis décembre 2008. Vous devez donc déposer vos déchets uniquement à la déchetterie de Thierville. **Elle est ouverte les lundis, mardis, dimanches matins de 09H à 12H, les mercredis, vendredis, samedis de 09H à 12 H et de 14H à 17H et les jeudis de 14H à 18H.** Elle est fermée les jours fériés. Vous pouvez y déposer les verres, les gravats, les déchets verts, les encombrants ménagers, le bois, les cartons et les papiers, les déchets ménagers spéciaux (restes de peinture, solvants, batteries, etc.), les huiles ménagères et mécaniques, les déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils ménagers froids et hors froids, écrans, petits appareils ménagers), les pneus des particuliers non jantés, la ferraille, les piles et accumulateurs, les lampes, l'amiante liée, gratuitement, dans la limite d'un mètre cube par jour.

Je rappelle également que le dépôt près du pont du canal est « officiellement » exclusivement réservé aux gravats (les résidus de tonte et les branchages sont tolérés), je compte sur la responsabilité citoyenne des Champneuvillois pour respecter cette consigne. Il n'est pas acceptable de trouver autant de bouteilles en verre, en plastique et autres déchets non biodégradables.

→ **HAUT DEBIT** : le WIMAX est prévu pour courant mai 2009. Dans le cadre d'une réponse aux besoins spécifiques des administrés, la CODECOM subventionne 25 % d'un montant maximal de 400€ TTC limité à un accès par personne. (condition : ne pas pouvoir bénéficier d'une offre filaire).

Merci à tous les courageux bénévoles (en particulier à Victorine, Noé et Loïc) qui ont bravé la pluie le 18 avril 2009 pour le nettoyage de printemps.

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la parution du dernier « Champneuvill'infos » le conseil municipal s'est réuni les
5 Février et 24 mars 2009

Séance du 5 février 2009.

Délibération N° 44 - 45 : demande de subventions (GIP et état).

Suite à l'état de dangerosité constaté du clocher de l'église du village, pour financer la dépose du clocher, un dossier de demande de subvention a été envoyé au Groupement d'Intérêt Public Objectif Meuse (GIP). Afin de compléter ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter le GIP pour un montant de subvention de 3887,5 € soit 30% du montant hors taxe des travaux qui s'élève à 12958,40 € et M le Député Jean Louis Dumont pour un montant de 2600€ soit 20,06 % du montant hors taxe ; le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 46 : vente de terrain à Monsieur Fabrice Beaumet

Par délibération du 28 juillet 2008, suite à la demande de M Fabrice Beaumet, le conseil municipal a décidé la vente d'une partie de terrain communal cadastrée ZH 48 à Monsieur Fabrice Beaumet pour un prix au mètre carré de 0,90 €. Après division de la parcelle par le géomètre, la surface vendue à M Fabrice Beaumet est de 4 a 86 ca soit un coût de 437,40€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à rédiger un acte administratif pour concrétiser cette vente et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 47 : numérotation du chemin du Gué des Foins

M le maire présente au conseil municipal le projet de numérotation du chemin du Gué des Foins (ex camping) qui consiste à attribuer à chaque propriétaire ou locataire un numéro de rue en lieu et place du numéro de parcelle, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de conserver le nom de rue « chemin du Gué des Foins », de numéroté les lots suivant le plan proposé, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à informer tous les services nécessaires.

Délibération N° 48 : appel d'offre de maîtrise d'œuvre.

Concernant le projet de rénovation du bâtiment communal (salle des fêtes et mairie), suite au travail préparatoire réalisé en collaboration avec le CAUE, M le maire propose de commencer à réaliser le projet. Pour se faire il est envisagé de consulter un architecte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre des futurs travaux et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N° 49: vote des comptes administratifs (commune, eaux et CCAS)

M le maire présente les comptes administratifs de la commune. Le Conseil Municipal, sur proposition du 1er adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les comptes administratifs 2008 dressés par M le maire.

COMPTE ADMINISTRATIF- COMMUNE – 2008

	2006	2007	2008
Section de fonctionnement – Dépenses	83 619€	39800 €	38606 €
Section de fonctionnement – Recettes	96 133 €	97595 €	55518 €
Section d'investissement - Dépenses	15 288€	307.€	74356 €
Section d'investissement - Recettes	45 805€	5379.€	11481 €
Résultat de l'exercice : excédents		15705 €	16912 €

Séance du 24 mars 2009.

Délibération N° 50 : vote des comptes de gestion 2008 (commune, eaux et CCAS)

M le maire présente les comptes de gestion de la commune, des eaux et du CCAS. Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les comptes de gestion 2008 dressés par M le trésorier de la trésorerie de Verdun.

Délibération N° 51 : indemnité du maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : l'indemnité allouée est de 17 % de l'indice 1015 à la date d'effet du 1^{er} avril 2009.

Délibération N° 52 : taux d'imposition de la commune de 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide, de ne pas augmenter les taux des taxes communales par rapport à 2008, soit pour 2009 :

- Taxe d'habitation	9,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29,37 %
- Taxe professionnelle	0,00 %

Délibération N° 53 : affectation des résultats

Concernant les budgets de la commune, du service des Eaux et du CCAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter les résultats cumulés d'exploitation des exercices 2008 comme suit :

	Budget communal	Budget des EAUX	Budget du CCAS
Excédent cumulé fin 2008	64 073,21 €	11 845,74 €	557,15 €
Résultat d'investissement		1 152,86 €	
Déficit d'investissement	4 941,02 €		
Affectation à l'excédent reporté	59 132,19 €	11 845,74 €	557,15 €
Affectation aux réserves	+ 4941,02 €		

Délibération N° 54: plan de relance FCTVA

M le maire présente le plan de relance FCTVA, le conseil municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 18096 € et DECIDE d'inscrire au budget de la commune 61 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 237 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Champneuville s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Délibération N° 55: vote du budget primitif de 2009 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2009 de la commune de Champneuville au chapitre pour le fonctionnement et au chapitre pour l'investissement.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2009

	2006	2007	2008	2009
Section d'investissement – Dépenses	101 172 €	109 049€	123898	82 000 €
Section d'investissement – Recettes	78 828€	56 188€	65965	95 048 €
Solde reporté d'investissement	22 344€	52 861€	57933	4 941 €
Section de fonctionnement – Dépenses	70 795€	88 935€	97065	113 820 €
Section de fonctionnement – Recettes	46 782€	52 407€	49904	54 688 €
Solde reporté de fonctionnement	24 013€	36 528€	47161	59 132 €

Délibération N°56 : vote du budget primitif 2009 du CCAS de Champneuville

Le CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2009 du CCAS de Champneuville au chapitre pour le fonctionnement.

Délibération N°57 : vote du budget primitif 2009 du Service des Eaux de Champneuville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2009 du service des eaux de Champneuville au chapitre pour l'exploitation et au chapitre pour l'investissement.

Délibération N° 58: délégués de la Commune à l'Association Foncière de Remembrement de Champneuville (A F R)

Suite à la démission de M Pascal Fairise, il convient de désigner un conseiller municipal pour le remplacer au sein de l'association foncière de remembrement de Champneuville. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Mme Cathy Chaplet et confirme que les représentants de la commune à l'AFR sont les suivants :

Mme Cathy Chaplet , Mr Jean-Marc LANHER, Mr Daniel DUBAUX et Mr François URVOY

Délibération N°59 : délégués de la Commune au Syndicat des Eaux du Breuil

Suite à la démission de M Pascal Fairise, il convient de désigner un conseiller municipal pour le remplacer au sein du syndicat des eaux du Breuil. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Mr Jérôme GROSSE et confirme que les représentants de la commune au Syndicat des Eaux du Breuil sont :

Mr Régis VAUTRIN, Mr Nicolas HERTKORN, Mr Jérôme GROSSE, Mr François URVOY, Mr Daniel LEFORT (Maire).

DOSSIERS EN COURS

L'église de Champneuville,

Une demande de subvention pour la dépose de notre clocher à été donnée à la CODECOM, mais notre dossier n'est pas éligible

Nous avons reçu la confirmation des subventions de l'état et du conseil général, l'autorisation d'engagement nous a été notifiée le 29 avril 2009, les travaux de dépose seront réalisés très prochainement.

Dernière minute : la dépose sera réalisée le lundi 11 mai 2009...



INFO DIVERSES

• Collecte des textiles le dimanche 17 mai 2009

Vous trouverez ci-joint les sacs plastique destinés à recueillir linges, lainages, vêtements en bon état, et tous textiles, pour la collecte organisée par le « Lion's Club » au profit des handicapés, des malades, des personnes âgées, des enfants du département. Merci de bien vouloir déposer vos sacs (si possible la veille au soir) devant votre maison ou devant la mairie.

• Syndicat du Breuil

Le syndicat des eaux réunissant les représentants des communes de Champneuville, Regneville et Samogneux a tenu son assemblée générale annuelle en date du 27 janvier 2009. Le compte administratif 2008 et le budget 2009 étaient à l'ordre du jour. Un point sur les analyses d'eaux (toujours satisfaisantes) a été fait, ainsi que les prévisions d'analyses 2009. La dépose de la conduite d'eau sur le pont de Régneville a été budgétisée. En effet, appartenant au Syndicat, elle doit être déplacée pour être enfouie dans le lit de la Meuse en prévision du démontage et de la reconstruction du pont (montant total 20 000 euros). Cette dépose est subventionnée pour moitié dans le cadre des travaux du nouveau pont, le reste étant à la charge du syndicat. Un point a été également fait sur l'évolution future vers un véritable syndicat des eaux qui faciliterait le fonctionnement et la gestion entre nos trois communes.

Le réservoir a été nettoyé le 2 mars à 7H du matin par M. Fairise et M. Dabit, suivi des purges le 4 mars. Les représentants des communes ont visité le 7 mars à 10H la station de pompage à Régneville (nouvelle armoire électrique, fonctionnement des pompes) ainsi que le réservoir à Champneuville afin de mieux connaître ces équipements appartenant au Syndicat des eaux.

• Agenda

Le 8 mai : course du Talou et marche pedestre à Vacherauville

Le 10 mai : Douaumont, marche de la CODECOM et 93^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun à 12 h

Le 17 mai : collecte des textiles par le Lions Club

Le 21 mai : brocante à Vacherauville

Le 23 mai : Foot de Bonheur à Bras

Pour le 15 juin : voir dans la mesure du possible à utiliser votre bon d'achat pour les fleurs.

Cérémonie du 8 mai 2009 : Hommage national avec les anciens du Talou à Bras à 11h

« Aux enfants de Verdun morts pour la France » à Verdun à 11h

64^{ème} anniversaire de la victoire en Europe à Belleville à 10h

- Le samedi 30 mai 2009 à 11h toute la population du village est invitée à la cérémonie de la remise de médaille de chevalier dans l'ordre du mérite agricole de M Michel RENAUX en présence de M Jean Louis Dumont, Député de la Meuse.

ETAT CIVIL

Ils sont partis

- Yvanie Kapp et Benoît Delorme 7 rue des Tilleuls

Ils ont emménagé

- Nathalie et Damien Renaux au 14 rue de l'église

Comité des fêtes

La chasse à l'œuf

Le lundi 13 avril les enfants du village se sont lancés dans une grande chasse aux œufs en chocolat. Cette année encore les cloches ont déposé les friandises dans le jardin de Jacqueline Urvoy qui offre de nombreux recoins, cachettes et massifs pour faire durer le plaisir de la chasse. De 18 mois à 11 ans, plus d'une quinzaine d'enfants ont participé joyeusement à la récolte. Adultes et enfants étaient alors invités à terminer la matinée en partageant un apéritif convivial.

N.B. Ces petits événements qui permettent aux enfants et adultes du village de partager un bon moment sont organisés par le comité des fêtes

de Champneuville : idées, propositions et bonnes volontés sont les bienvenues !



carnaval

Le 25 février 2009, les enfants de notre village se sont déguisés pour le défilé de mardi-gras. Contrairement aux années précédentes, ils sont venus frapper à votre porte pour se procurer des ingrédients nécessaires à la pâte à crêpe. Aidés de quelques parents, ils ont donc mangé des crêpes pour le goûter et en ont même ramené chez eux. Merci aux généreux donateurs.

